

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6 et de l'article L.225-68, alinéa 7 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi 2003-706 (appelée loi de sécurité financière) du 1^{er} août 2003, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Rôle du Conseil d'Administration

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES est administrée par un conseil d'administration, qui conformément aux dispositions légales et statutaires, a pour fonction de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions ressortant de sa compétence légale. Ses principales missions sont : l'examen des états financiers et des situations intermédiaires, la désignation des mandataires sociaux, la discussion des orientations stratégiques.

1.2. Composition du Conseil d'Administration

Depuis le conseil d'administration du 13 juin 2005, qui s'est tenu à la suite de la validation par le Tribunal de Commerce du plan de continuation présenté par la société Technologies, Michel Tibérini assure la présidence du conseil d'administration. Sa nomination a été entérinée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 4 août 2005.

Le conseil d'administration de la société est composé de quatre administrateurs (excepté la période d'août 2005 à juillet 2006 où leur nombre était réduit à trois).

La liste des administrateurs de la société, comportant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, figure dans le rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle. Les exigences de l'article L.225-21 du code de commerce relatif au cumul des mandats des administrateurs sont respectées.

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de 6 années. Ils sont propriétaires d'une action au moins.

Les administrateurs désignent parmi leurs membres un Président, personne physique, en charge de l'organisation et de la direction des travaux du conseil d'administration dont il doit rendre compte à l'assemblée des actionnaires.

Le Conseil d'Administration réuni le 13 juin 2005 a donné pleins pouvoirs à Monsieur Michel Tibérini aux fonctions de Président et de Directeur Général.

Trois des actionnaires sont actionnaires de la société et ne participent pas au contrôle de la société et deux (Messieurs GROUVEL et DE MENDONCA) sont indépendants selon la définition du rapport AFEP/MEDEF annexée au « rapport AMF 2005 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » du 18 janvier 2006.

1.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

1.3.1 .Modalités de fonctionnement

Elles sont définies par les statuts de la société.

Le Conseil se réunit régulièrement sur convocation du Président. Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège de la société.

Tous les documents techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant la réunion.

Les procès verbaux des réunions sont soumis à l'approbation des administrateurs lors des conseils suivants.

Le conseil délibère au minimum sur l'arrêté des comptes sociaux et les comptes consolidés semestriels et annuels.

1.3.2. Rémunération

Il n'est pas alloué de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

1.3.3. Règlement intérieur

Aucun règlement intérieur ne régit le fonctionnement du Conseil d'Administration.

1.3.4. Limitations de pouvoirs du Président Directeur Général

Le Conseil a conféré au Président Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ces pouvoirs devant s'exercer dans le cadre des dispositions statutaires, orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des règles d'éthique professionnelle.

1.3.5. Travaux du conseil lors de l'exercice écoulé

En 2007, le Conseil d'Administration s'est réuni formellement **quatre** fois (les 19 janvier, 10 avril, 27 août et 28 septembre 2007), il n'y a eu aucune absence sur l'ensemble des réunions.

Les réunions du conseil ont portées sur les sujets suivants :

- examen des comptes annuels et consolidés 2006,
- examen de la situation semestrielle au 30 juin 2007.

Lorsque le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels et semestriels, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles, par exemple les informations relatives aux options de clôture, aux estimations, et aux changements de méthode comptable et l'explication de la formation du résultat et de la présentation du bilan, de la situation financière et de l'annexe.

- mise en place d'un programme de rachat d'actions,
- conventions réglementées,
- convocation des assemblées générales,
- opération de fusion par voie d'absorption de la société Technologies Software,
- changement d'administrateur.

2. CONTROLE INTERNE

Quotium Technologies, conformément aux seuils publiés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), peut être considérée comme une petite et moyenne valeur.

Pour établir le présent rapport, elle s'est appuyée sur le cadre de référence, publié par l'AMF en 2006, et qui a fait l'objet d'une recommandation le 22 janvier 2007.

Dans ce référentiel, le contrôle interne est un dispositif destiné à fournir une assurance raisonnable pour la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Cependant, comme tout système de contrôle interne, il ne peut fournir une garantie absolue que tout risque soit totalement éliminé.

2.1. Périmètre

Dans le cadre de la production de comptes consolidés, le périmètre du contrôle interne comptable et financier comprend la société mère et sa filiale Quotium Technologies Limited.

2.2. Acteurs

L'organisation du contrôle interne repose d'abord sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de direction et communiquées à tous les collaborateurs.

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur la sensibilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs du contrôle interne comptable et financier.

En outre, la société s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines visant à recruter des personnes possédant les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice de leur responsabilité. Une politique de formation adaptée aux évolutions réglementaires prévisibles est mise en œuvre.

Par ailleurs, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes qui interviennent pour réaliser des procédures spécifiques apportent aussi une référence d'évaluation externe qui vient en complément du processus d'évaluation interne.

Les observations communiquées par les Commissaires aux comptes sont prises en compte et des actions correctives sont mises en œuvre le cas échéant.

2.3. Les processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

La société a établi un recueil des procédures internes détaillant pour chaque procédure les différentes actions ainsi que les acteurs impliqués dans son déroulement.

Notre dispositif de contrôle interne vise à assurer l'existence, l'exhaustivité et la bonne évaluation des informations et prévoit :

- ◆ Une définition claire des tâches et responsabilités,
- ◆ La séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- ◆ Le système de contrôle comprenant des contrôles permanents et des contrôles périodiques,
- ◆ Les règles d'autorisation d'engagement des dépenses,
- ◆ Les contrôles d'exhaustivité par le rapprochement des documents afférents à une même opération,
- ◆ Les contrôles de cohérence par la comparaison globale des données ou par la mise en rapprochement des résultats issus de deux méthodes de calculs différentes,
- ◆ Les délégations de signature limitées en nombre et en montant,
- ◆ Des systèmes d'information adaptés aux objectifs de l'organisation et des systèmes de sécurité adaptés.

La société utilise des logiciels de comptabilité, trésorerie et de paie, développés par des éditeurs de notoriété nationale. Des interfaces avec les logiciels de gestion commerciale et de paie ont été réalisées par leurs soins afin d'automatiser et fiabiliser la comptabilisation de ces écritures.

2.3.1. La fonction comptable et de gestion

Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration, la Direction Financière assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du groupe :

- Production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales,
- Pilotage du processus budgétaire et prévisionnel, production du reporting trimestriel de gestion dans les meilleurs délais en assurant la consolidation et la cohérence des données,
- Production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour la Direction de la société,
- Conception et mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe,
- Identification et réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion.

Les fonctions de comptabilité de contrôle de gestion et d'audit de la filiale anglaise de QUOTIUM sont réalisées au siège de la filiale. Le contrôle local est effectué par un « Chartered Accountant » sous le contrôle des auditeurs français.

La direction Financière du Groupe est en charge de la production, de l'analyse et de la restitution des comptes consolidés du groupe, selon les différents référentiels comptables et pour toutes les phases du cycle de gestion (plan, budget, reporting trimestriel, comptes semestriels et annuels).

2.3.2. Prévention et gestion des risques

La qualité de l'information comptable et financière passe par une étape d'identification et de gestion des risques.

Quotium Technologies a analysé les principaux facteurs de risques suivants :

Risque de fraude

La prévention de ce risque repose sur la séparation effective des tâches entre les opérations de comptabilité et de trésorerie ainsi qu'une supervision de la Direction Financière de l'ensemble des transactions.

Risques liés au portefeuille clients

Les produits de Quotium Technologies s'adressent principalement aux moyennes et grandes entreprises. Ses clients sont constitués de grands comptes. Le chiffre d'affaires récurrent lié aux contrats de maintenance représente 85% du chiffre d'affaires en 2007. De plus, il n'y a pas de client à forte prépondérance dans le chiffre d'affaires. Les 10 premiers clients représentent 27% du chiffre d'affaires.

Risques liés aux fournisseurs

La dépendance de la société vis à vis des fournisseurs est très limitée. En effet, les produits commercialisés par la société sont en très grande majorité développés en interne.

Risque professionnel

La société veille à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels et au respect des dispositions légales sur les risques professionnels.

Risque lié à la conduite des projets

Des revues d'affaires, organisées par la Direction Générale, ont lieu de manière hebdomadaire afin de suivre les coûts et s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie de la société.

Risques liés aux litiges avec les tiers

Les litiges sont provisionnés dans les comptes en fonction de l'estimation du risque maximal encouru.

De manière générale, la société a souscrit les contrats d'assurance adaptés à la couverture des risques usuellement encourus du fait de ses activités (responsabilité civile, perte d'exploitation, responsabilité des dirigeants...)

2.4. Les processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble de règles, de procédures et de contrôles, par une politique de gestion des compétences et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

Pour chacun des principaux cycles d'activité (achats, ventes, trésorerie, personnel...), pour lesquels il existe des risques inhérents aux processus comptables, des objectifs de contrôle sont identifiés par rapport aux activités principales propres au cycle concerné et des activités de contrôle appropriées sont définies afin d'y répondre.

Le contrôle interne de l'information comptable et financière publiée s'organise autour des éléments suivants :

- Le reporting comptable et de gestion unifié,
- La planification des procédures d'arrêté,
- Le processus de consolidation,
- La gestion de l'information financière externe,
- La relation avec les Commissaires aux comptes.

2.4.1 Le reporting comptable et de gestion unifié

Les entités du groupe s'inscrivent dans un cycle de gestion et de pilotage qui comporte plusieurs composantes fondamentales :

- Le processus budgétaire et les prévisions semestrielles et annuelles
- Le reporting financier et comptable trimestriel
- Le reporting commercial mensuel
- Les revues d'affaires hebdomadaires
- Le suivi quotidien de la trésorerie

Le processus budgétaire est décliné pour l'ensemble des filiales du groupe. Les principales étapes du processus budgétaires sont les suivantes :

- En novembre, élaboration pour chaque entité (société mère et filiale) d'un budget pour l'année suivante
- En mai, actualisation de la prévision initiale pour le semestre en cours (prévisions fin de semestre) qui est comparée à la prévision initiale.
- Début novembre, actualisation de la prévision initiale pour l'année en cours (prévision fin d'année)

Le reporting trimestriel comptable et financier

Le reporting trimestriel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage par la Direction Générale. Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

Les contrôles d'exhaustivité, de fiabilité et de cohérence sont répartis suivant deux niveaux :

- La collecte des informations économiques et financières qui alimentent le système comptable (achats, ressources humaines, ventes, immobilisations, ...)
- Les travaux de clôture réalisés par la direction comptable pour la production des états de synthèse et du reporting.

Les revues d'affaires

Les revues d'affaires sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle de la société. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie et d'en mesurer ses effets, et la mise en œuvre d'actions correctives immédiates si besoin. Les revues d'affaires hebdomadaires sont organisées au niveau de la Direction Générale.

2.4.2. Procédures d'arrêté des comptes

Afin d'optimiser les délais de clôture comptable, la formalisation et la planification des procédures d'arrêté s'appuient sur :

- La traçabilité des informations et une documentation suffisante permettant de s'assurer que les événements comptables survenant dans la société sont correctement identifiés et documentés,
- Les processus de suivi budgétaire et l'existence de dispositif d'analyse des comptes,
- La réalisation de pré-clôtures comptables permettant notamment d'identifier et de revoir en amont les catégories d'opérations significatives ainsi que les comptes qui leur sont associés,
- L'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et la planification d'intervention de spécialistes le cas échéant.

2.4.3. Le processus de consolidation

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, la société a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- L'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation,
- La normalisation des formats de restitution
- Le respect d'un calendrier commun d'arrêté des comptes

La société dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques de reporting consolidées.

Il convient de rappeler que la société établit des comptes consolidés selon les normes IFRS. Une analyse des principaux retraitements entre les comptes consolidés et individuels est effectuée.

2.4.4. Gestion de l'information financière externe

Un examen attentif est plus particulièrement réalisé par les responsables financiers et la Direction de l'entreprise sur :

- les communiqués de presse comportant des éléments financiers,
- le Rapport de Gestion,
- le Rapport Annuel.

Il existe un processus de veille sur les obligations en matière d'information financière.

Il existe un échéancier récapitulatif des obligations périodiques du groupe en matière de communication comptable et financière du marché avec la nature et l'échéance de chaque obligation périodique et les personnes responsables de leur établissement.

Il existe un processus de revue des informations avant leur diffusion.

2.4.5. Relations avec les Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent par ailleurs nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes.

Les conclusions des missions d'audit font l'objet de synthèses régulières dont il est rendu compte au conseil d'administration. Les éventuelles insuffisances du contrôle interne décelées par les commissaires aux compte sont prises en compte immédiatement et des actions correctives sont mises en œuvre.

Le Président du Conseil d'Administration.